

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

CCAG DE REFERENCE : FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

VOYAGE CLERMONT FERRAND 2026

PROCEDURE DE CONSULTATION :

Proc dure adapt e en application des articles 28 et 40 du code des march s publics

PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE :

COLLEGE DU DIOIS
SIRET : 19260008800012
SQUARE DU SOUVENIR FRAN AIS
RUE SADI CARNOT
BP 75
26150 DIE
TEL. 04.75.22.03.43 FAX : 04.75.21.05.46
COURRIEL : **intendance.0261093x@ac-grenoble.fr** (Mail de contact)

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

Chef d tablissement de la Cit  scolaire du Diois
G rald BENNETOT

PERSONNE RESPONSABLE DU SUIVI DE L'EXECUTION DU MARCHE

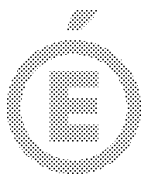
Secr taire g n ral du Coll ge du Diois
Benjamin DESAULNOIX

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

AGENT COMPTABLE DU LYCEE E. LOUBET
V. CHABAL

Enseignants responsables du voyage :

Claire ANTRAYGUES
B reng re BONNARD
Miria WANS



LE PRESENT C.C.P COMPORTE 5 FEUILLES NUMEROTEES DE 1 A 5

Article I : Objet du marché

Le marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire à Clermont Ferrand du 9 au 12 mai 2026.

➤ **4 jours dont 3 nuitées**

Article II : Nombre de participants

L'effectif prévisionnel pour ce voyage est défini comme suit :

- 58 élèves collégiens
- 5 accompagnateurs

Soit 63 participants

Article III: ENGAGEMENT

Le prestataire s'engage envers M. Gérard BENNETOT-DEVERIA, Chef d'établissement, à exécuter les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées sur le présent marché.

Article IV : DESCRIPTION ET ORGANISATION DES PRESTATIONS

IV.1) Généralités :

↳ **Composition du groupe** : 58 élèves collégiens (12 / 14 ans révolus) et 5 accompagnateurs

↳ **Durée** : 4 jours dont 3 nuitées

↳ **Dates** : du 9 au 12/05/2026

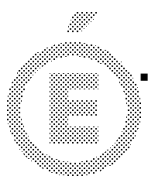
↳ **Transport** : Autocars grand tourisme munis des équipements de sécurité réglementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent (remplacement du chauffeur...) au départ de l'établissement et du dernier site visité sans visite d'autres villes.

➤ Les frais de péages, tunnels, autoroutes parkings doivent être inclus

➤ Autocars et conducteurs à disposition de l'établissement sur place pour un forfait kilométrique total indiqué qui devra être suffisant compte tenu des lieux de visites et circuits prévus

↳ **Hébergement** : l'offre portera sur un hébergement en Hôtel ou auberges de jeunesse.

➤ Pension complète, conducteur compris



↳ **Restauration** : petits-déjeuners et dîners pris à l'hôtel, déjeuner sous forme de paniers – repas préparés par l'hôtel.

Les repas seront **inclus et prévus pour leur totalité** par le prestataire, pour l'ensemble des participants, conducteurs compris **sauf pour le petit déjeuner et le déjeuner du jour 1.**

IV.2) Programme et visites :

Visites :

Toutes les visites seront réservées par le prestataire, l'offre doit comprendre droits d'entrée et frais de réservation des sites et musées mentionnés dans le programme (le voyageur se charge de l'avance de fonds pour le paiement des entrées).

Les transports éventuels intra urbains devront être prévus par le prestataire en cas d'impossibilité d'utiliser l'autocar de tourisme.

Aucun guide nécessaire

Programme souhaité : les prestataires peuvent proposer un déroulement différent selon les horaires d'arrivée et départ et les contraintes liées à l'immobilisation du car

Jour 1 : Départ de Die à 7h30

Pique-nique tiré du sac. Découverte libre de la ville de Clermont-Ferrand et match de rugby au stade Marcel Michelin. Dîner à l'hébergement.

Jour 2 : Petit-déjeuner à l'hébergement. Panier repas préparé par l'hébergement. Visite guidée du château d'Aulteribe le matin. Déplacement à Lezoux en car et visite guidée du musée de la céramique l'après-midi. Dîner à l'hébergement.

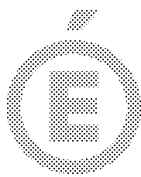
Jour 3 : Petit-déjeuner à l'hébergement. Déplacement à Orcines pour faire une randonnée au Puy de Dôme toute la journée. Panier repas préparé par l'hébergement. Dîner à l'hébergement.

Jour 4. Petit-déjeuner à l'hébergement. Déplacement à GERGOVIE – visite du plateau de Gergovie en autonomie. Panier repas préparé par l'hébergement. Visite guidée du musée de la bataille de Gergovie. 16H45 : Rendez-vous avec l'autocar et retour à Die (arrivée prévue vers minuit) Dîner à prévoir par le prestataire.

ARTICLE V : ÉLÉMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS

V.1) Contrat

↳ Présent document signé



↳ Proposition sous forme de contrat ou convention avec l'établissement qui devra reprendre de façon exhaustive claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée

↳ Précision des éléments d'assurance assistance / rapatriement et assurance annulation individuelle pour tous les participants

↳ Carnet de voyage comprenant le déroulement du séjour détaillé sur les éléments techniques et matériels essentiellement

↳ Dossier de voyage complet : déroulement du séjour détaillé, éléments techniques notamment distance et temps de route entre le (les) lieu(x) d'hébergement et les sites prévus

↳ Numéro d'appel d'urgence et assistance 24h/24 et serveur vocal d'informations pour les familles pendant le séjour

↳ **Agrément tourisme**

V.2) Modalités de paiement :

↳ L'engagement de l'établissement est effectif à compter de la signature du contrat de voyage

↳ Des acomptes pourront être réglés sur production de facture selon un calendrier établi avec l'établissement.

↳ Les factures seront à déposer sur l'application chorus pro et feront mention précisément des éléments du contrat à l'appui duquel se fondent les éléments de facturation

↳ Le formalisme des factures sera conforme à l'annexe C du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016

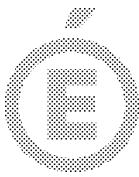
- Nom ou raison sociale du créancier
- Numéro SIRET ou SIREN
- Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de la collectivité débitrice
- Pour chacune des prestations rendues la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires
- Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée légalement applicable ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération
- Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération

ARTICLE VI : OFFRES

Période de consultation : du 08/11/2025 au 25/11/2025 à 12h00.

Mode de réception des offres : par dépôt sur le site de l'AJI, plateforme de publication

Date limite de réception des offres : Mardi 25/11/2025 à 12h00.



☞ Pour être recevable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants :

☞ *le présent cahier des clauses particulières daté et signé (5 pages) constituant l'acte d'engagement*

☞ *les documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat telles que fixées par les conditions des articles 43 à 46 du code des marchés publics*

☞ **la documentation (rédigée en français) sur les prestations présentées**

- **Transport**
- **Hébergement**
- **Visites**

☞ le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

☞ l'offre la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

- Qualité des prestations et services : 40%
- Prix : 60%

La proposition ne pourra excéder la somme de 30000.00€ pour ce projet.

Lu et approuvé, le

Nom et qualité du signataire

Signature